



## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le 25 mai 2017 à 15h00, l'Assemblée Générale de l'Association Internationale des Economistes de Langue Française (AIELF) s'est réunie dans l'Amphithéâtre AULA de l'Université des Sciences Economiques et de Gestion de Poznan, sise à l'adresse al. Niepodlegtosci 10, 61-875 Poznan, Pologne, sur convocation de son Président, le Professeur Alain REDSLOB, conformément à l'article 9 alinéa 1 des statuts. L'Assemblée Générale s'est tenue à la suite du 60<sup>ème</sup> congrès international de l'association.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les membres de l'Assemblée Générale présents.

Le Professeur Alain REDSLOB a présidé la séance en qualité de président de l'AIELF. Le Professeur Roger TSAFACK NANFOSSO assurait le secrétariat en sa qualité de Secrétaire Général ; en présence de Louis EXPERT le Trésorier, et de Bernard LANDAIS le Directeur Scientifique.

Le président de l'AIELF a tour à tour remercié le Professeur Krzysztof MALAGA, organisateur en chef du 60<sup>ème</sup> Congrès, ainsi que son équipe et la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Poznan. Il a adressé son sentiment de gratitude à l'encontre de l'Ambassade de France en Pologne, avant d'exprimer sa reconnaissance aux membres du Bureau de l'AIELF pour leur engagement et dévouement.

Le président a ensuite annoncé l'ordre du jour en cinq points de la manière suivante :

1. Etat d'exécution des résolutions du 59<sup>ème</sup> congrès tenu à Paris (France)
2. Rapport moral du Président
3. Rapport financier du Trésorier
4. Rapport scientifique du Directeur Scientifique
5. Dîner de clôture du 59<sup>ème</sup> congrès

Cet ordre du jour ayant été adopté par l'assemblée, le président a ouvert les débats avant de soumettre au vote, à chaque fois, les différents points inscrits.

### **1- Etat d'exécution des résolutions du 59<sup>ème</sup> congrès tenu à Paris(France)**

L'état d'exécution des résolutions du 59<sup>ème</sup> congrès de l'AIELF tenu à Paris en France du 18 au 20 mai 2015 a été fait par le Secrétaire Général de l'AIELF. Il a passé en revue les huit (8) résolutions adoptées à Paris en indiquant à chaque fois que celles-ci avaient toutes été



exécutées. Après avoir écouté et échangé à ce sujet, les membres de l'association ont pris la résolution suivante :

**Résolution 1 : L'état d'exécution des résolutions du 59<sup>ème</sup> Congrès présenté par le Secrétaire Général de l'AIELF est validé à la satisfaction de l'Assemblée.**

## 2- Rapport moral du président

Le président a structuré son rapport moral en quatre points :

L'ouvrage collectif. A l'issue du 59<sup>ème</sup> Congrès de Paris, les Actes du congrès ont été publiés dans un ouvrage de 1.104 pages envoyé par voie postale à tous les membres, ce qui est une prouesse et une grande première pour l'AIELF.

Le Comité Scientifique. Un comité scientifique a été constitué par les soins du Directeur Scientifique de l'AIELF avec l'aval du Président, et est à pied d'œuvre pour la bonne gouvernance scientifique de l'Association.

La RIELF. La Revue Internationale des Economistes de Langue Française (RIELF) qui a reçu un ISSN est définitivement éditée et lancée. Le premier numéro est paru au second semestre 2016. Le numéro 2 est sous presse et le numéro 3 est prévu pour la période Noël. La revue est gratuite pour les adhérents à jour de leurs cotisations, mais a besoin pour son équilibre financier, de la contribution institutionnelle des bibliothèques universitaires des membres sous forme d'abonnements.

Elargissement de l'AIELF. L'Association a besoin de la contribution de tous pour élargir son influence, accroître le nombre de ses membres et surtout rajeunir ses adhérents.

Après avoir délibéré sur ces différents aspects de l'intervention du président, les membres de l'association ont apprécié la dynamique mise en œuvre et adopté la résolution suivante :

**Résolution 2 : Le rapport moral du Président est adopté et le bureau est vivement encouragé à poursuivre la dynamique enclenchée.**

## 3- Rapport financier

Le Trésorier de l'AIELF a présenté le rapport financier de l'Association pour les exercices 2015 et 2016. Il a indiqué que les chiffres de 2015 partent des soldes des comptes mentionnés par le Président le 20 mai 2015 lors du Congrès de Paris et reflètent tous les mouvements intervenus depuis cette date. Ces chiffres ne ventilent pas entre 2015 et 2016 les cotisations pour 2 ans perçues avant la date indiquée, et de ce fait le solde des frais liés au Congrès de Paris payés après cette date apparaît comme une dépense nette. En conséquence, l'exercice 2015 paraît déficitaire au 31 décembre 2015 de - 9.903, 22 €. L'exercice 2016 n'a que des revenus minimes, de sorte qu'il apparaît également déficitaire au 31 décembre 2016 mais de moindre ampleur, à - 2.185,74€.

Le Trésorier a indiqué que l'exercice a enregistré d'une part le voyage du Président pour finaliser la préparation technique du Congrès de Poznan (en précisant que, comme tout adhérent, le président paye sa participation au Congrès et ses cotisations); et d'autre part, le lancement de la Revue de l'AIELF avec un double impact à savoir des frais d'impression et d'expédition, et de nouveaux adhérents.







Après en avoir délibéré, l'assemblée a adopté la résolution suivante :

**Résolution 3** : La situation financière des comptes au 31 décembre 2016 est avalisée à l'unanimité, et quitus est donné au Trésorier pour la gestion des comptes et au Président pour poursuivre les activités.

Le Trésorier a ensuite soulevé la légitime préoccupation de la séparation des comptes de la RIELF (Revue) et de l'AIELF (Association) pour assurer un meilleur suivi de ces deux postes comptables. Après avoir délibéré et apprécié la pertinence du sujet, l'Assemblée a adopté à l'unanimité la résolution suivante qui clarifie les pouvoirs du Bureau en matière financière :

**Résolution 4** : Le Bureau est, bien évidemment, compétent pour prendre toutes les décisions en matière bancaire qu'il juge nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de l'Association. En particulier, et sans que cette énumération soit aucunement limitative, il peut décider d'ouvrir, respectivement de clôturer, tout compte bancaire, de dépôt, et de titres au nom de l'Association auprès de l'établissement bancaire de son choix.

#### 4- Rapport scientifique

Après avoir rappelé l'existence de la RIELF et la publication dans les tout prochains jours du numéro 2, le Directeur Scientifique a présenté son rapport en trois points :

La Bibliothèque. Il a rappelé qu'au-delà des abonnements institutionnels souhaités pour la RIELF, la présence de la revue dans ces espaces était fondamentale pour que les publications des collègues soient connues et diffusées d'abord dans leurs universités.

Les publications post-congrès. Le Directeur Scientifique a rappelé que les auteurs ont le choix entre deux voies possibles de publications des articles présentés au Congrès : (i) la voie des Actes, ouvrage collectif qui regroupera les articles sélectionnés et corrigés suivant une procédure légère ; et (ii) la RIELF qui ne publiera qu'un nombre limité d'articles sélectionnés selon les procédures rigoureuses qui lui sont propres comme dans toute les revues scientifiques internationales. Il a tout de même noté qu'une attention particulière sera accordée aux articles rédigés par des auteurs dont la première langue n'est pas le français, dans le but d'élargir encore le spectre de l'AIELF.

Site Internet de l'AIELF. Le Directeur a invité des participants à visiter souvent le site de l'association, et en y déposant des articles de débats et suggestions dans le forum dédié à cet effet.

Les membres de l'Assemblée ont évoqué la question du classement international de la RIELF. Ils ont apprécié la suggestion du Directeur Scientifique consistant à attendre d'avoir publié au moins trois numéros, et ont adopté la résolution suivante :

**Résolution 5** : Le rapport scientifique est validé et le Directeur Scientifique encouragé à poursuivre les actions de promotion et de sauvegarde de la qualité des publications de l'AIELF.

#### 5- Dîner de clôture du 60<sup>ème</sup> congrès

Le président a rappelé l'invitation des organisateurs au dîner de clôture du 60<sup>ème</sup> congrès. Il a souhaité que tout le monde s'y retrouve à 20h30 précises.

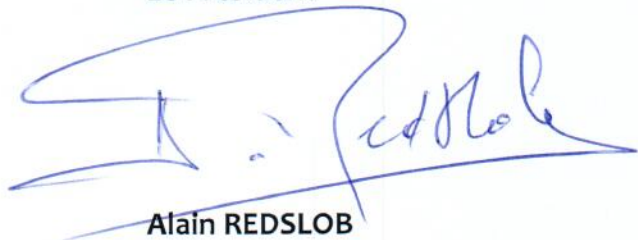
Il a enfin annoncé le thème du prochain congrès : « Pour une recherche économique efficace ».

La séance a été levée à 16h30.

Fait à Poznan, le 25 mai 2017

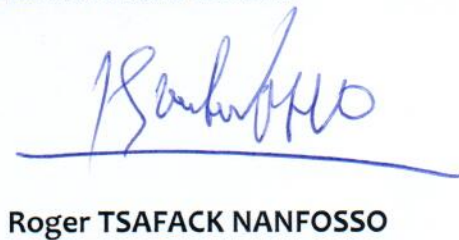


Le Président



Alain REDSLOB

Le secrétaire Général



Roger TSAFACK NANFOSSO